

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965, mettant fin à la II^e République du Dahomey ;
- VU le Décret N°144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
- VU l'Ordonnance N°15/GPRD-SGG du 21 Janvier 1964, fixant les rémunérations des personnels servant dans un cabinet ministériel ;
- VU les nécessités de service,

D É C R Ê T E :

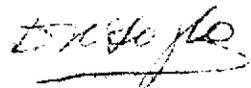
Article 1er - Mr Pascal A. ADDA, Administrateur de 2^eme classe, 3^eme échelon, cumulativement avec ses fonctions actuelles, est nommé Conseiller Technique, chargé des Affaires Intérieures.

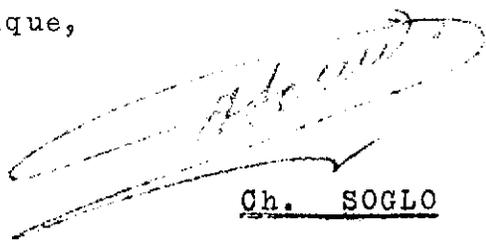
Article 2 - Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 5 Janvier 1966

par le Président de la République,

le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques,


N. SOGLO


Ch. SOGLO

Ampliations :

PR 4 - MI 2 - DAI 2 - DP 2 -
DGF-DB-CF-DC-SF 10 - Trésor 4 -
Intéressé 1 - SGG 4 - JORD 1
MFPT 2 - MFAE 4.